

Les portes de l'avenir
sont poussées avec
la finalisation du PADD



Le mot de la Présidente Caroline Cayeux

Le PLUi-HM du Beauvaisis ne correspond pas uniquement à un zonage et à des droits à construire pour les 10 ans à venir : il s'agit d'un vrai projet politique porté par les élus du territoire, en vue de s'affirmer en tant qu'Agglomération. En cela, nous venons de franchir une étape conséquente avec la finalisation du PADD. Place désormais, pour ceux qui le souhaitent, aux débats dans les conseils municipaux d'ici la fin de l'année 2023, puis au sein du conseil communautaire en début d'année 2024.



Le mot du Vice-président Gérard Hédin

Le PADD est désormais finalisé. Mais finalisé ne veut pas dire figé. Des ajustements seront peut-être effectués suite aux différents débats à venir. Je veux rappeler néanmoins combien ce projet de territoire a été élaboré avec finesse et investissement. Les spécificités du territoire du Beauvaisis ont toutes été relevées (sa position géographique, ses atouts économiques, son patrimoine paysager, son fonctionnement en réseau de villes complémentaires), et leur maintien sera central.



Retour sur le bureau communautaire du 18 septembre 2023

Le bureau communautaire du 18 septembre 2023 s'est inscrit dans les suites du précédent bureau du 6 juillet dernier, en abordant la question de la territorialisation des logements et des densités.

Il a été aussi l'occasion de faire un point d'information sur le PADD, la loi du 20 juillet 2023, et les conséquences de cette dernière sur l'équation du ZAN.



Bureau communautaire, siège de la CAB

LA FINALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

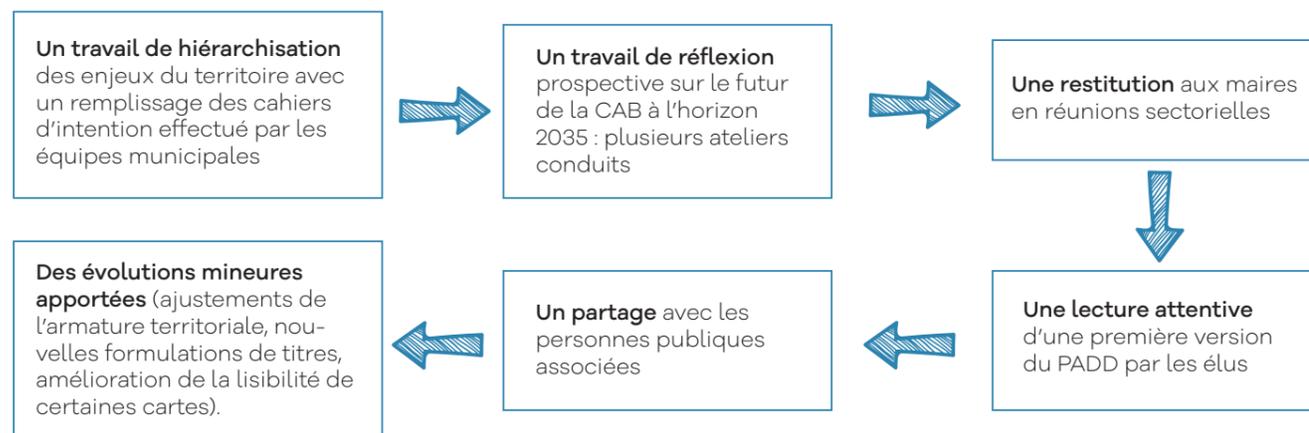


Retour sur la rencontre des maires au château de la Trye le 21 septembre 2023

Les maires du territoire se sont réunis le jeudi 21 septembre 2023 au château de la Trye à Hermes, pour une étape importante du PLUi-HM du Beauvaisis : la **présentation du projet d'aménagement et de développement durables finalisé**, pour les débats en conseils municipaux et en conseil communautaire.



Cette étape est le fruit de 9 mois d'élaboration progressive du PADD :



Quelle est la base du PADD ? Quelle est l'ambition portée collectivement à l'horizon 2035 ?

Faire du Beauvaisis un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie.

Pour cela, 3 axes ont été définis :

AXE 1 DU PADD

UN TERRITOIRE D'EMPLOIS ET ACCUEILLANT

→ Pour une agglomération qui valorise son **système d'économie productive** et son **rayonnement**

AXE 2 DU PADD

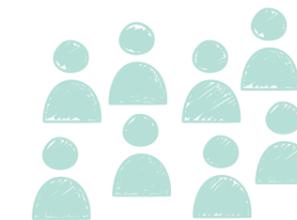
UN TERRITOIRE QUI ANTICIPE LES TRANSITIONS

→ Pour une agglomération **motrice face aux mutations** démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

AXE 3 DU PADD

UN TERRITOIRE AU FONCTIONNEMENT BÉNÉFIQUE À TOUS

→ Pour une agglomération organisée comme **un vrai "bassin de vie"**

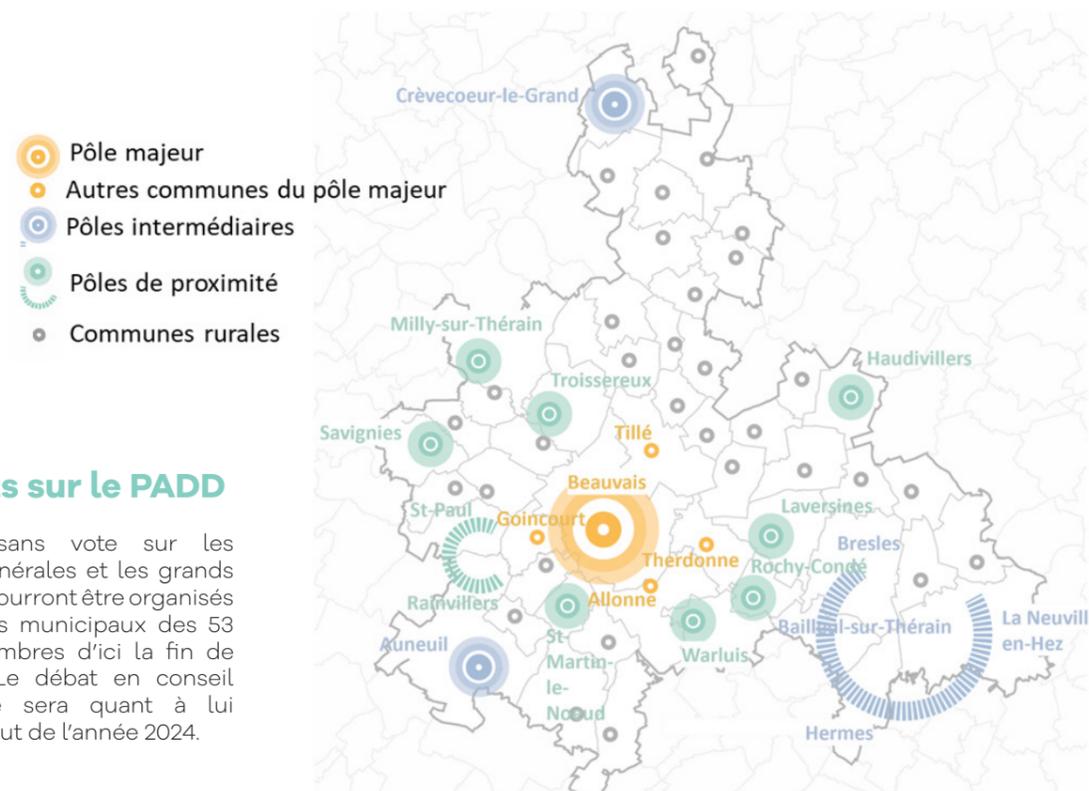


Des chiffres fondamentaux

Dans le cadre du PADD, l'objectif chiffré de **modération de la consommation de l'espace** sera d'environ **50%**. Au niveau des logements, la part totale à produire sera de **4 050 logements sur 10 ans**, soit environ 400 logements par an, pour accueillir de nouveaux habitants et maintenir la population sur place.

Aussi, un principe fondamental prévaut : celui d'un territoire avec un fonctionnement systémique et d'une déclinaison spatiale du besoin en logements fondée sur l'armature territoriale. En outre, environ **3/4 des logements seront à réaliser en densification**.

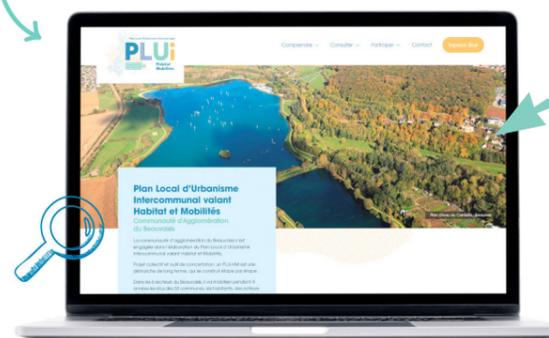
L'armature territoriale : un guide majeur



Des débats sur le PADD

Des débats sans vote sur les orientations générales et les grands axes du PADD pourront être organisés par les conseils municipaux des 53 communes-membres d'ici la fin de l'année 2023. Le débat en conseil communautaire sera quant à lui effectué au début de l'année 2024.

Le PADD synthétisé en vidéo est disponible sur le site internet dédié au PLUi-HM du Beauvaisis :



plui.beauvaisis.fr

Ce que dit le Code de l'urbanisme

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux **sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables**, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

« Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, **le débat prévu au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.** »



Un 7^{ème} temps d'échanges avec les personnes publiques associées, le 28 septembre 2023

Un nouveau comité de pilotage avec les personnes publiques associées et les vices-présidents s'est tenu le jeudi 28 septembre 2023 au siège de l'Agglomération.

Les objectifs chiffrés du projet d'aménagement et de développement durable ont été exposés. Les prochaines étapes d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ont également été décrites : les outils réglementaires, mais aussi les programmes d'orientations et d'actions des 2 volets habitat et mobilités.

Enfin, les élus ont formulé le souhait de recueillir les points de vigilance et les attentes des personnes publiques associées dans les phases à venir du zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement écrit.



Comité de pilotage PPA du 28 septembre 2023



18 SEPTEMBRE 2023

Bureau communautaire

21 SEPTEMBRE 2023

Séminaire des maires (présentation de la version finale du PADD)

28 SEPTEMBRE 2023

Comité de pilotage avec les personnes publiques associées / vices-présidents

10, 11 ET 12 OCTOBRE 2023

Ateliers dans les 6 secteurs sur la thématique habitat (travail sur le programme d'orientations et d'actions)

10, 11, 12, 17, 18 ET 19 OCTOBRE 2023

Réunions publiques (présentation des orientations du PADD)

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

DE NOVEMBRE 2023 À DÉCEMBRE 2023

Rencontres de Cittànova dans les 53 communes

9 NOVEMBRE 2023

Séminaire des maires

JANVIER 2024

Débat du PADD en conseil communautaire